

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

COBAN 2020

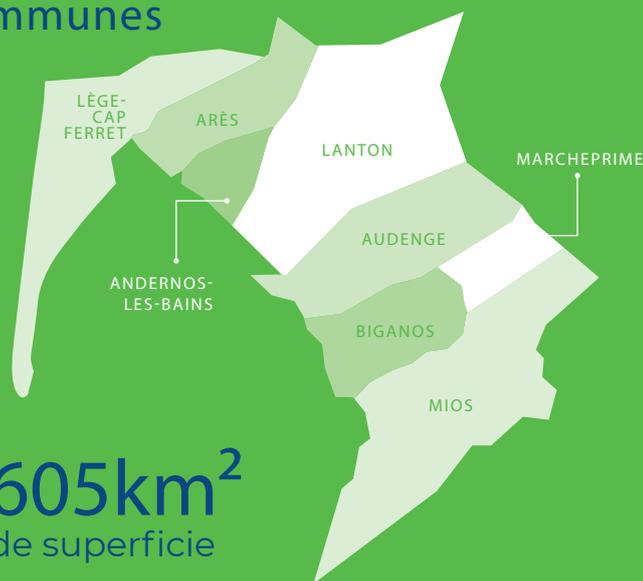


1 - PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COBAN	P. 5
2 - LES 8 POLITIQUES /ACTIONS/PROJETS PUBLICS "PHARES"	P. 7
1 - ENCOURAGER LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE	P. 8
2 - AMÉLIORER LE RÉSEAU DE TRANSPORT SCOLAIRE ET DIMINUER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL	P. 11
3 - PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES	P. 14
4 - AMÉLIORER LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS	P. 15
5 - ENCOURAGER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	P. 18
6 - FAVORISER L'INSERTION SOCIALE	P. 20
7 - DEVELOPPER LE TÉLÉTRAVAIL	P. 21
8 - DIMINUER L'IMPACT CARBONE DES RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS	P. 22
3 - RETOUR EN IMAGES	P. 24

La COBAN en chiffres

8

communes

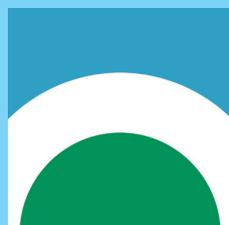


69 578
HABITANTS

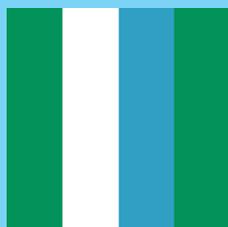
soit une croissance de
1,99% de la population du
bassin(entre 2012 et 2017)

605km²
de superficie

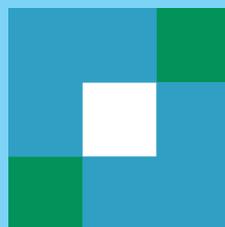
CADRE DE VIE



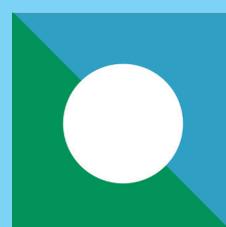
ÉCONOMIE



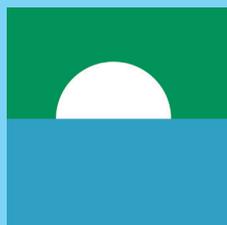
HAUT-DÉBIT



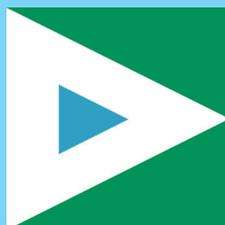
DÉCHETS



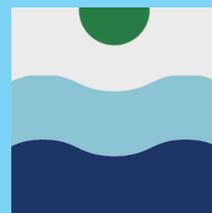
TOURISME



TRANSPORT



EAU POTABLE



Nos compétences

PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Un environnement exceptionnel qui nous oblige à l'exemplarité en matière de développement durable

Pourquoi un rapport ?

Depuis 2010, les collectivités sont soumises à l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement. Ce rapport vise à proposer un bilan :

- des politiques, actions et programmes publics
- du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable
- des orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation

Au-delà de l'obligation réglementaire de produire un rapport annuel sur la situation de la COBAN au regard du développement durable, c'est bien davantage son environnement naturel exceptionnel qui nous enjoint à agir afin de le préserver.

Cet environnement naturel exceptionnel composé par le Bassin d'Arcachon et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et au cœur duquel les 8 communes de la COBAN apparaissent chaque jour plus vulnérable face au dérèglement climatique. Il est donc du devoir de l'intercommunalité et de ses partenaires d'œuvrer activement afin de le protéger pour les générations futures.

Le projet de Territoire 2015-2025

Cette ambition a notamment été formalisée dès 2015 dans le Projet de Territoire de la COBAN.

Les cinq axes de cette stratégie intercommunale sont irrigués par le souci d'un développement respectueux d'un environnement naturel remarquable mais aussi des femmes et des hommes qui le font vivre au quotidien. Deux de ces axes sont particulièrement révélateurs de l'attention portée à l'enjeu du développement durable : un territoire de défi - la transition énergétique pour une croissance verte (axe 4) ; Un territoire sous pression à l'environnement remarquable mais fragile (axe 5).



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère



Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

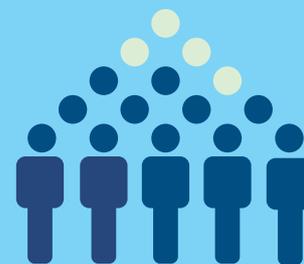


Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

LES

5

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains



Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

8 POLITIQUES/ACTIONS/PROJETS PUBLICS "PHARES"

2

Cette année, il a été décidé de mettre en avant 8 politiques, actions ou projets publics permettant d'illustrer les ambitions de la COBAN en matière de développement durable. Précisément sans chercher à l'exhaustivité, les 8 politiques, actions ou projets publics présentés dans ce rapport servent à illustrer la traduction concrète d'un développement qui vise concomitamment et de façon cohérente les cinq finalités du développement durable.



**ENCOURAGER LES
ALTERNATIVES À LA VOITURE
INDIVIDUELLE**



**AMÉLIORER LE RÉSEAU
DE TRANSPORT SCOLAIRE
ET DIMINUER SON IMPACT
ENVIRONNEMENTAL**



**PRÉSERVER LES
RESSOURCES NATURELLES**



**AMÉLIORER LE TRI ET LA
VALORISATION DES DÉCHETS**



**ENCOURAGER LA PRODUCTION
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**



**FAVORISER L'INSERTION
SOCIALE**



**DEVELOPPER LE
TÉLÉTRAVAIL**



**DIMINUER L'IMPACT
CARBONE DES RENDEZ-VOUS
PROFESSIONNELS**

1

ENCOURAGER LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le territoire du Nord Bassin d'Arcachon bénéficie d'une topographie idéale pour la pratique cyclable mais reste confrontée de manière très prégnante à l'autosolisme. Concernant les pratiques individuelles, la COBAN a choisi de concentrer ses actions sur l'aménagement d'infrastructures ou de services adaptés, en complément de celles déjà mises en œuvre les années précédentes (aménagement d'aires de covoiturage et site internet dédié, plan pluriannuel d'investissement pour les pistes cyclables...). Retour sur cinq actions mises en place en 2020 qui illustrent pleinement l'engagement de la COBAN :



L'EXTENSION DES PISTES CYCLABLES

Dans la continuité de la démarche d'ampleur entreprise en 2018 avec l'élaboration d'un schéma des mobilités et l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement concernant les pistes cyclables (7,5 millions d'euros sur 10 ans), la COBAN a poursuivi le développement des aménagements cyclables. Ainsi, après l'ouverture de la piste cyclable Marcheprime / Biard (première tranche de la piste cyclable prévue entre Marcheprime et Biganos) en septembre 2019, ce sont près de 5 km de pistes cyclables supplémentaires et d'intérêt communautaire qui ont été aménagés en 2020 sur la commune d'Andernos-les-Bains. Cette nouvelle liaison jusqu'au lieu-dit Querquillas joue un rôle important d'incitation à la mobilité à vélo, en permettant la desserte et en sécurisant l'accès à de nombreux points d'intérêt : Lycée du Nord Bassin (800 élèves), équipements sportifs communaux, futur centre aquatique intercommunal, campings, aérodrome, centre équestre, casino.

Cette piste cyclable doit également favoriser l'intermodalité en connectant la commune d'Andernos-les-Bains au pôle intermodal de Querquillas (aire de covoiturage, arrêt de bus, abris vélos sécurisés).

LES CONSEILS VÉLOS MENSUELS

Depuis Novembre 2019, la COBAN diffuse chaque mois sur son site internet un conseil sur la pratique du vélo et une actualité propre aux modes actifs.

L'objectif est de donner un écho médiatique à la politique communautaire en faveur du vélo et de renforcer l'usage du vélo comme un mode de déplacement du quotidien en valorisant ses différentes formes et pratiques.

Quelques exemples : Opter pour le « vélotaf » ; Quel type de vélo choisir ? ; Rouler à vélo sur la chaussée en toute sécurité ; Indiquer son changement de direction à vélo ; Faire du vélo en hiver : dépasser les contraintes hivernales...

Consultez la carte des pistes cyclables du Bassin d'Arcachon sur le site de la COBAN www.coban-atlantique.fr rubrique "SE DÉPLACER"

L'INSTALLATION D'ABRIS VÉLOS SÉCURISÉS



Dans le cadre d'une expérimentation, des abris-vélos sécurisés, financés par la COBAN, ont été implantés en mars 2020 sur 3 sites stratégiques : l'arrêt de bus TransGironde, sur le boulevard de l'Aérium à Arès, l'aire de covoiturage de Querquillas à Andernos-les-Bains, l'aire de covoiturage départementale A660 à Mios.

L'objectif de ces équipements est d'assurer à l'utilisateur la sécurité du stationnement de son vélo. Ces aménagements s'inscrivent dans la continuité du Schéma des Mobilités et des Modes doux adopté en février 2018, favorisant ainsi l'usage du vélo et des mobilités actives pour les déplacements.

Ces consignes à vélos individuelles permettent aux usagers de bénéficier de 4 places sécurisées sur chacun des sites. Les cyclistes peuvent attacher leur vélo à l'intérieur par l'intermédiaire d'une chaîne et doivent ensuite utiliser un cadenas ou leur anti-voil pour fermer la porte de l'abri à leur convenance.

LE PLAN DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE MIOS ENTREPRISES

Consciente que la mobilité est un enjeu important sur le territoire du Nord Bassin et qu'il s'agit, par ailleurs, d'une préoccupation majeure pour les entreprises cherchant à s'implanter et/ou recruter, la COBAN a engagé une démarche de Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) sur le Parc d'Activités Mios Entreprises. Il s'agit d'une expérimentation qui pourrait être dupliquée dans d'autres zones d'activité du territoire.

La ZAC de Mios Entreprises est face à une situation paradoxale mêlant excellente accessibilité (A63, Gare de Marcheprime, Aire de Covoiturage) et difficulté d'accès sans voiture (trajets dangereux à vélo entre la gare et la ZAC, non adapté aux piétons, réseau de transports collectifs « pauvre » ou non adapté).

Elle concentre des entreprises de tailles conséquentes, en croissance pour certaines et productives et à haute valeur ajoutée pour les autres (d'où le caractère « stratégique » de la ZAC). Elle dispose d'un potentiel d'extension de 20ha dont 10ha faisant l'objet d'études en vue d'une opération d'aménagement sur le secteur situé à l'entrée du parc d'activités.

La démarche s'inscrit dans le schéma de développement économique de la COBAN au titre de l'accompagnement des entreprises dans leur développement (développer les services aux entreprises et aux salariés).

Une convention de partenariat a été établie entre la COBAN et la CCI Bordeaux Gironde sur le périmètre de la ZAC de Mios pour mener l'étude. La démarche vise à caractériser les flux des salariés de la ZAC notamment au travers d'enquêtes des salariés et d'entretiens individuels avec chaque entreprise. Il s'agira, dans un second temps, d'envisager des actions permettant d'améliorer leur mobilité.

Le succès d'un PMIE suppose une mobilisation des entreprises afin de répondre au mieux aux problématiques qu'elles rencontrent.



L'ÉTUDE SUR LE JALONNEMENT ET LA SIGNALÉTIQUE

La COBAN est un territoire à la topographie idéale pour la pratique cyclable dont la Vélodyssée (vélo route européenne) constitue l'épine dorsale, qui, avec l'ensemble des jonctions cyclables de la COBAN forment un véritable transit cyclable.

Cependant, il est apparu un manque d'homogénéité du jalonnement et de la signalétique à destination des piétons et des cyclistes entre chaque commune, voire une carence de ces indications sur certains territoires, que cela soit dans un contexte de déplacements touristiques ou de déplacements quotidiens (travail, études, achats...). Par conséquent, des usagers se retrouvent régulièrement égarés alors qu'ils cherchent à rejoindre la Vélodyssée depuis la voie verte Mios-Bazas et inversement. Ou encore, cas présentant une dangerosité certaine, des vélos circulent sur la D3 (non aménagée pour accueillir en toute sécurité les cyclistes), faute de pouvoir repérer l'accès aux aménagements cyclables du territoire.

Face à ce constat, la COBAN a lancé une étude globale permettant d'identifier les lieux à jalonner et signaler sur l'ensemble du territoire Nord Bassin.



L'objectif est d'aboutir à une harmonisation du jalonnement et de la signalétique en faveur des modes doux afin de :

- Valoriser les tracés et itinéraires cyclables,
- Donner une cohérence aux jonctions cyclables majeures sur le territoire,
- Favoriser les échanges entre ces jonctions (notamment entre la Vélodyssée et la voie verte Mios-Bazas) mais également vers les pôles générateurs de déplacements,
- Orienter les cyclistes et piétons vers les pôles générateurs de déplacements (sites touristiques, gares, centres-villes, zones d'activités...).

2

AMÉLIORER LE RÉSEAU DE TRANSPORT SCOLAIRE ET DIMINUER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Depuis le 1er septembre 2020, la COBAN a mis en place son propre réseau de transport scolaire après une année 2019 transitoire durant laquelle la COBAN avait obtenu une délégation de service public par la Région Nouvelle Aquitaine. La notion environnementale a été un axe fort de réflexion dans la structuration de ce réseau.

LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU ET L'OPTIMISATION DES CIRCUITS

Un premier travail mené sur l'optimisation et la refonte des itinéraires a permis de réduire le nombre de véhicules de 40 à 31 cars ainsi que de réduire le nombre de kilomètres en charge de plus de 20 000 kilomètres par an.

Un deuxième travail a consisté à faire correspondre au mieux la capacité du véhicule avec le nombre d'élèves inscrits ainsi qu'avec la fréquentation du transport scolaire. Pour cela, le parc de véhicules a été diversifié avec le recours à des cars au nombre de places adaptées (33 et 47 places) contrairement au réseau précédent qui ne comportait que des véhicules de grande capacité (59 places ou plus).



UNE NOUVELLE FLOTTE DE VÉHICULES PLUS PROPRES

En corrélation avec le point précédent, le troisième travail s'est porté sur le choix d'une motorisation propre.

Au vu de la nature de notre réseau (uniquement scolaire) et de son faible rendement kilométrique (les cars roulent 1 à 2 fois le matin et le soir), certaines énergies n'étaient pas adaptées à l'utilisation visée : l'hydrogène, l'hybride, l'électrique ainsi que les biocarburants (GNV, éthanol). En effet, ces énergies présentent plusieurs désavantages :

- 1.** Elles nécessitent un investissement important en termes de coûts d'achat du véhicule
- 2.** Le réseau d'avitaillement est insuffisamment développé sur notre territoire (et donc aurait généré une hausse importante du kilométrage à vide, les véhicules devant se rendre jusqu'à Bordeaux),
- 3.** Ces énergies imposent aux entreprises de transport un investissement important pour la création d'une station privée (procédures de sécurité et déclaration ou autorisation selon la taille de la station, sécurisation et équipements de l'atelier, visites réglementaires des installations, stockage du carburant...).



Le choix de la COBAN s'est donc porté sur le carburant B100, dit « Oleo100 » pour, les moteurs diesels, un substitut au gazole 100 % renouvelable. Cette énergie est utilisable sur des moteurs diesel homologués (Euro V et EuroVI). Ce choix a eu des impacts positifs sur :

- Le rajeunissement de la flotte de véhicules : l'âge moyen du parc est aujourd'hui de 6 ans ;
- La réutilisation du parc existant en convertissant les moteurs au B100 ;
- L'installation d'une cuve spécifique B100 sur notre territoire ce qui limite le volume de kilométrage à vide pour aller faire le plein sur un site extérieur ;
- La fabrication et l'importation du B100 : Le B100 est produit avec du colza 100% français et 100% Nouvelle-Aquitaine. Ceci permet de garantir un circuit court car il est cultivé et transformé sur place.

-60%

d'émission des gaz à effet de serre que le gazole fossile

-80%

de production de particules fines et ultrafines par rapport à un autre carburant

LE CARBURANT B100, DIT « OLEO100 »

La culture du colza en France sert à la production d'Oleo100 tout en étant source de protéines végétales locales, permettant ainsi de couvrir les besoins nécessaires à la nutrition animale. Chaque hectare de colza cultivé permet la coproduction de 1000 litres d'huile transformée en Oleo100, de 500 litres d'huile alimentaire (couverture de 100% du besoin alimentaire français) mais aussi de 2000 kg de tourteaux riches en protéines à destination de l'alimentation animale dans les élevages. Or la France est déficitaire en protéines. Ainsi, la filière Oleo100 permet à la fois de réduire considérablement les importations de tourteaux, de soja en provenance d'Amérique du Sud responsable de déforestation, de nourrir les français en huile aux qualités nutritionnelles reconnues, et de remplacer du gazole fossile importé.



En plus de son réseau de transport scolaire, la COBAN a également un réseau de transport à la demande (TAD). Depuis le 1er septembre 2020, de nouveaux véhicules sont en circulation.

Des véhicules légers 5 places (2 Toyota Prius hybrides et 3 Caddy Volkswagen équipés pour le transport des personnes à mobilité réduite) sont venus remplacer les 3 véhicules 9 places (gazole) circulant sur l'ancien réseau.

LE NOUVEAU SYSTÈME DE BILLETTE DANS LES CARS SCOLAIRES

La COBAN s'est dotée d'un nouveau système billettique (valideurs embarqués dans chaque car et cartes magnétiques pour les élèves) afin de pouvoir suivre au plus près le fonctionnement du réseau. En fonction des remontées statistiques générées par ce système, la COBAN pourra adapter en temps réel son réseau et ainsi limiter les kilométrages inutiles.

3

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES : LES PREMIERS TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE COMPÉTENCE EAU POTABLE

Dans le cadre de l'application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », la COBAN exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence « eau potable ». Le service de l'eau assure ainsi la production d'eau par des captages dans les nappes phréatiques et en assure leur protection, le traitement, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Pour le territoire de la COBAN cela représente 980 km de réseaux, 20 captages et 23 ouvrages de stockage, que la Communauté d'Agglomération doit entretenir en lieu et place de ses 8 communes. Chacune de ces communes avait délégué la gestion de son service d'eau potable à des délégataires par le biais de contrats d'affermage ou de concession.



Dans le cadre de l'exercice de cette nouvelle compétence, la COBAN a lancé plusieurs études permettant de réaliser un diagnostic précis de l'état de son réseau d'eau potable.

Des premiers éléments ont permis d'identifier des taux de rendement très faibles sur une des communes du territoire. Fort de ce constat, les services intercommunaux ont lancé des investigations permettant une recherche ciblée des fuites sur le réseau et, en suivant, fait réaliser les travaux nécessaires au rétablissement des infrastructures et ainsi la préservation de la ressource en eau.

4

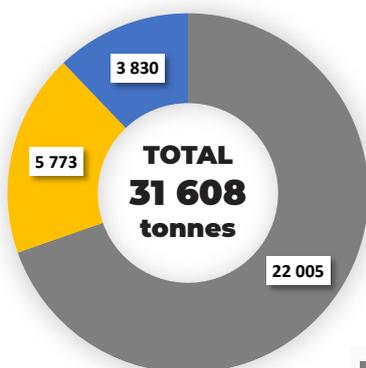
AMÉLIORER LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Sans attendre la fin du délai prévu par la loi d'août 2015 imposant l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022, la COBAN a fait figure de collectivité pionnière en Gironde en simplifiant le geste de tri pour tous les habitants de son territoire dès le 1er juin 2020. Dès 2016, une réflexion globale a été engagée afin de préparer au mieux cette transition. Celle-ci s'est conclue par la candidature de la COBAN à un appel à projets de l'éco-organisme portant sur l'évolution des consignes de tri.

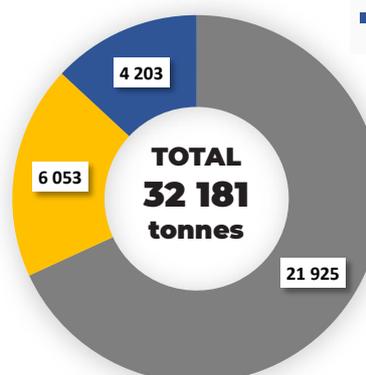
LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

L'action de la COBAN et de ses 8 communes est d'assurer au quotidien un service de qualité aux administrés et de permettre à cette démarche de s'inscrire dans le temps, au rythme de l'évolution de notre société et de ses besoins. C'est dans cet objectif que la COBAN s'est engagée pour simplifier le tri des déchets à partir du 1er juin 2020 et ainsi s'adapter aux enjeux sociétaux et environnementaux. Les consignes de tri sont désormais étendues à l'ensemble des emballages. Un seul message simple à retenir : Tous les emballages et tous les papiers se trient et vont dans le bac jaune.

2019



2020



■ Ordures ménagères (tonnage traité global)
 ■ Collecte sélective (tonnage traité global)
 ■ Verre PAP (collecté)

Entre 2019 et 2020 :

+ Collecte sélective
 503 tonnes

+ Verre
 373 tonnes

- Ordures ménagères
 80 tonnes

Cette démarche s'est nécessairement accompagnée d'un programme d'actions et d'adaptations, notamment concernant la communication indispensable à mener auprès des usagers, afin d'assurer une transition réussie et une appropriation de cette nouvelle organisation par le plus grand nombre.

Moderniser et simplifier le tri : Pourquoi ?

- Pour relancer le geste de tri et lever les freins comportementaux des usagers rebutés par la perspective de se tromper ;
- Pour accroître le recyclage à l'ensemble des emballages et des papiers en vue de les recycler et de valoriser énergétiquement les autres déchets non recyclables à ce jour ;
- Pour faire émerger de nouvelles filières industrielles de recyclage ;

La simplification des consignes vise à rendre systématique le geste de tri des Français. Elle aide à lever les doutes, et permet aux habitants de ne plus se poser de question :

Tous les emballages sont à déposer dans le bac de collecte sélective, quelles que soient leurs formes ou leurs matières.

Jusqu'à lors les filières de recyclage des emballages en plastique ne concernaient que les bouteilles et flacons, dont le recyclage est donc déjà pérenne. En ouvrant la collecte sélective aux autres emballages en plastique, les entreprises de recyclage disposent de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.



UN PROGRAMME D' ACTIONS AUTOUR DE 4 PILIERS

ADAPTER LES MOYENS DE PRÉ-COLLECTE



Bacs de collecte plus volumineux distribués dans les foyers individuels et collectifs (quand cela est possible).

ADAPTER LES MOYENS DE COLLECTE



Augmentation de la fréquence de collecte pour les habitats collectifs ne pouvant accueillir de volumes de bacs jaunes supplémentaires.

CHANGEMENT DE CENTRE DE TRI EN 2020

Qui permet grâce à une technologie avancée la prise en charge des nouveaux emballages dans le flux de collecte sélective, puis leur séparation par type et par matière et enfin leur envoi vers les filières de recyclages.

COMMUNIQUER AUPRÈS DES USAGERS



Information individualisée auprès de chaque foyer, diffusion publique et actions spécifiques auprès des campings et habitats collectifs.

L'EXPÉRIMENTATION D'UNE PLATEFORME DÉCHETS VERTS TEMPORAIRE AU PORT DE LA VIGNE À LÈGE-CAP FERRET



L'étendue du territoire de la COBAN induit une distance parfois conséquente entre certaines habitations excentrées et certains équipements communautaires. C'est le cas pour les habitants de l'extrême sud de la commune de Lège-Cap Ferret qui doivent parcourir jusqu'à 19km pour accéder à la déchèterie de la commune. Dans ce secteur, l'habitat est par ailleurs dominé par des maisons individuelles avec jardins/terrains et se retrouvait confronté au printemps et l'automne (périodes de taille des végétaux) à des difficultés d'évacuation des déchets verts (particulièrement volumineux) issus de l'entretien de la végétation.

Afin de lever ces difficultés pour les habitants et les effets collatéraux négatifs qu'elles engendrent, la COBAN a mené une expérimentation en 2020 consistant à mettre à disposition un lieu de dépôt temporaire de déchets verts au port de la Vigne. Ainsi, les habitants de la presqu'île ont disposé d'une solution de proximité pour ce flux de déchets particulièrement volumineux. Cette solution demeure une solution provisoire dans l'attente de l'identification d'un site permettant la construction d'une nouvelle déchèterie pouvant accueillir la totalité des flux de déchets.

CETTE ACTION A REMPLI PLUSIEURS OBJECTIFS :

1. Réduire les déplacements des particuliers, parfois longs, en voitures individuelles jusqu'à la déchèterie,
2. Eviter les dépôts sauvages et donc les nuisances qu'ils génèrent ,
3. Eviter les déplacements des services techniques contraints d'évacuer les dépôts sauvages.

Résultats

Ce service était prévu initialement 2 fois dans l'année, sur des périodes stratégiques pour les travaux d'entretien des végétaux : 8 weekends au printemps (mars, avril) et 8 weekends à l'automne (octobre, novembre).

Compte tenu du confinement lié à la pandémie de Covid-19, l'installation de la déchèterie temporaire a dû être annulée au printemps. En revanche, l'opération conduite à l'automne a apporté pleinement satisfaction avec plus de 200 tonnes de déchets verts déposés et près de 2000 passages recensés.

5

ENCOURAGER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES 2 PROJETS D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL A AUDENGE ET MIOS ET LE PROJET D'UNITE DE METHANISATION A MIOS

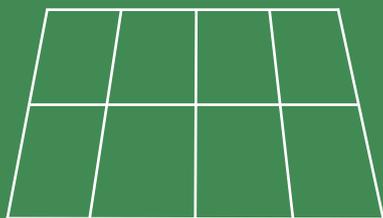
En s'inscrivant dans la dynamique de la labellisation "Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte" (TEPCV) et l'animation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la COBAN s'est aussi engagée dans le développement durable à travers la production d'énergies renouvelables sur son territoire. Dans ce contexte, la COBAN a souhaité lancer début 2018, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le choix d'un ou plusieurs développeur(s) de centrales photovoltaïques pour la mise en œuvre d'installations dans le cadre de la mise à disposition de plusieurs sites. 2 projets sont à ce titre développés : un à Audenge et un à Mios.

LES PROJETS DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES À AUDENGE ET MIOS

Au-delà de la production d'énergie électrique à partir du rayonnement solaire ensuite injectée dans le réseau, les 2 projets de centrales photovoltaïques à Audenge et Mios permettent de poursuivre plusieurs objectifs, dans une logique de basculement dans un cercle vertueux :

- Valoriser du foncier qui serait de toute façon inutilisable et inconstructible car situé sur d'anciens sites de stockage de déchets ;
- Par le biais de la redevance reversée par l'exploitant des sites à la COBAN, neutraliser au maximum l'impact économique de ces sites, qui, même non exploités engendrent un coût d'entretien, de surveillance et de sécurisation pour la collectivité.

Dans ces projets, la COBAN n'a pas vocation à exploiter directement ces unités de production d'énergie renouvelable mais se positionne comme facilitateur, notamment en mettant à disposition le foncier nécessaire (sous forme de bail emphytéotique) mais aussi en facilitant les démarches administratives que le porteur de projet doit entreprendre.



LE PROJET D'UNITÉ DE MÉTHANISATION À MIOS

Dans la même logique, la COBAN développe un projet d'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Mios. Là encore, la collectivité joue un rôle de facilitateur avec la mise à disposition du foncier nécessaire à l'implantation des installations.

Sur ce projet de long terme, la COBAN a su démontrer sa capacité à accompagner un porteur de projet dans un secteur innovant. Le projet initial visait à valoriser uniquement le fumier équin issu des nombreuses structures équestres situées autour du Bassin d'Arcachon. Après une analyse fine d'opportunité, le projet a été élargi afin de permettre la valorisation de l'ensemble des bio déchets.

Ce projet présente un intérêt majeur pour le territoire en général et pour la COBAN en particulier car il permet de remédier à l'absence de filière de collecte de biodéchets professionnels. En effet, depuis le 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets ont l'obligation de trier ces biodéchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées (telles que le compostage ou la méthanisation).

En l'absence de filière spécifique,

20%

de biodéchets

se retrouvent dans les circuits de collecte et de traitement des ordures ménagères « classiques ».

La création de cette filière de valorisation des biodéchets viendra parfaitement s'articuler avec l'organisation actuelle de collecte et de traitement des déchets à l'échelle de la COBAN.

Le projet est par ailleurs pensé au-delà de l'unique installation de l'unité de méthanisation. A cette installation pourrait venir s'adosser l'implantation d'une station service de BioGNV (Gaz Naturel pour Véhicules, obtenu grâce à la méthanisation de déchets organiques). La présence de cette station pourrait aussi à l'avenir permettre de remplacer une partie de la flotte de véhicules de transport scolaire et de transport à la demande de la COBAN par des véhicules roulant au BioGNV et qui bénéficieraient ainsi d'un point d'approvisionnement de proximité. La même logique pourrait aussi être appliquée aux véhicules de collecte des déchets.



FAVORISER L'INSERTION SOCIALE : LA CLAUSE D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHES DE TRAVAUX ET LE NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS

Afin de favoriser l'insertion et le recrutement des personnes éloignées de l'emploi, la COBAN s'est engagée dans une démarche volontariste en appliquant les dispositions prévues à cet effet dans le code des marchés publics. Cette action se retrouve à la croisée de deux finalités du développement durable : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et l'épanouissement des êtres humains.



Dans cette démarche volontariste, la COBAN est accompagnée par le Département de la Gironde qui met depuis 2011 son ingénierie à disposition d'autres donneurs d'ordre pour la mise en œuvre de la clause sociale dans leurs marchés. Preuve de la détermination de la COBAN d'agir sur le pilier social du développement durable, la collectivité a répondu volontairement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Département de la Gironde pour l'inclusion de la clause sociale dans les marchés publics.

CETTE DÉMARCHE PERMET DE RÉPONDRE À PLUSIEURS AMBITIONS :

- Promouvoir l'insertion professionnelle en confiant la réalisation d'une partie des travaux ou services à des personnes éloignées de l'emploi,
- Proposer des emplois de proximité,
- Intégrer dans les marchés des objectifs de développement durable en conciliant les logiques économiques, sociales et environnementales.

Poursuivant cette volonté, la COBAN a systématisé l'inclusion de la clause d'insertion sociale dans tous les marchés de travaux conclu en 2020 (sauf contraintes techniques incontournables).

Par ailleurs, la COBAN a souhaité inclure cette clause sociale, pour la première fois, dans le nouveau marché de collecte des déchets attribué en 2020. Pour ce dernier, la collectivité a souhaité poursuivre un objectif ambitieux. Ainsi, ce sont au minimum 2,5% du temps de travail total, soit 2600 heures de travail par an minimum, qui répondront à cet objectif d'insertion sociale.

A l'avenir, cette clause d'insertion sociale fera aussi partie intégrante des exigences du prochain marché public relatif aux déchèteries du territoire de la COBAN.

7

AMELIORER L'ARTICULATION DES VIES PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE DES AGENTS DE LA COBAN ET REDUIRE LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL : LE DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL

Le télétravail répond à une demande à la fois sociale (meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle), économique (coûts engendrés par les trajets domicile-travail évités ou réduits) et environnementale (pollution créée par les trajets domicile-travail évitée ou réduite). C'est sur la base de ce constat que la COBAN s'est engagée dans une démarche de développement de ce mode de travail.



Une réflexion avait été engagée en 2019 au sein des services intercommunaux avec la constitution d'un groupe de travail sur la thématique du télétravail. En 2020, la crise sanitaire et le confinement ont imposé une expérimentation grandeur nature de cette nouvelle organisation du travail. La collectivité a su tirer profit de cette expérimentation à marche forcée qui a permis de démontrer que, contrairement à ce qui était perçu initialement, de nombreuses missions pouvaient être réalisées en télétravail. Un réel changement d'état d'esprit dont la collectivité a su tirer parti pour faire évoluer son organisation interne.

Afin que le télétravail massif puisse se dérouler dans de bonnes conditions et permettre une continuité de service, plusieurs actions ont été conduites :

- 1.** Identification précise des postes et missions pouvant être réalisés en télétravail ou non, au-delà de la période de pandémie ;
- 2.** Evolution de la politique de dotation en matériel informatique nomade pour tous les agents effectuant des missions réalisables en télétravail ;
- 3.** Identification et levée (quand cela était possible) des freins techniques (accès aux logiciels métiers, aux documents etc.) ;
- 4.** Organisation interne de chaque direction afin de gérer les présences physiques sur site au regard des contraintes sanitaires tout en assurant une continuité de service.

RETOUR D'EXPERIENCE À L'ISSUE DU CONFINEMENT

A la suite du confinement du printemps 2020, un retour d'expérience a été organisé afin de capitaliser sur cette expérience et faire évoluer le recours au télétravail dans l'intérêt à la fois des agents et de la collectivité. Un questionnaire détaillé a été adressé à l'ensemble des agents de la COBAN afin de recueillir leur expérience individuelle et leur perception de cet outil. Cela a permis de montrer quelques limites du télétravail et les écueils d'une organisation sans interactions sociales : isolement des agents, lenteurs administratives et perte de la part informelle dans la gestion des dossiers.

8

DIMINUER L'IMPACT CARBONE DES RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS DES AGENTS DE LA COBAN : LE DEPLOIEMENT D'OUTILS DE COLLABORATION A DISTANCE POUR DIMINUER LES DEPLACEMENTS ET LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE VEHICULES DE SERVICE (ELECTRIQUES OU HYBRIDES)

L'empreinte carbone est un outil qui permet de mesurer l'impact des activités humaines sur les changements climatiques. On calcule ainsi la quantité de gaz à effet de serre émise lors d'une action. Les déplacements professionnels sont une source de production de CO₂ et de particules fines émises lors de la combustion d'énergies fossiles.



LE DÉPLOIEMENT DES OUTILS DE COLLABORATION À DISTANCE

Dans la même optique que le recours au télétravail qui permet d'éviter les déplacements domicile-travail, la COBAN a souhaité permettre à ses agents de diminuer leurs déplacements professionnels. Cette action poursuit un double objectif :

- Réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels des agents ;
- Réduire le temps perdu dans les trajets effectués pour les déplacements professionnels.

UNE NOUVELLE SOLUTION POUR L'ORGANISATION DES VISIOCONFÉRENCES

La COBAN a fait l'acquisition en 2020 d'un système complet de visioconférence dont elle a équipé une salle de réunion : un système vidéo et un système audio, couplés à un logiciel informatique permettant d'organiser des visioconférences de qualité. Cette nouvelle solution permet aux agents d'organiser des visioconférences avec des partenaires extérieurs en utilisant la salle de réunion dédiée lorsqu'ils travaillent en présentiel mais aussi des visioconférences avec des partenaires extérieurs et des agents de la collectivité lorsqu'ils sont en télétravail.

L'ACHAT DE NOUVEAUX VÉHICULES DE SERVICE



REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Toujours dans la poursuite de l'objectif de réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels, la COBAN a remplacé une partie de sa flotte de véhicules de services en faisant l'acquisition en 2020 de 2 nouveaux véhicules électriques ainsi que 2 nouveaux véhicules hybrides.

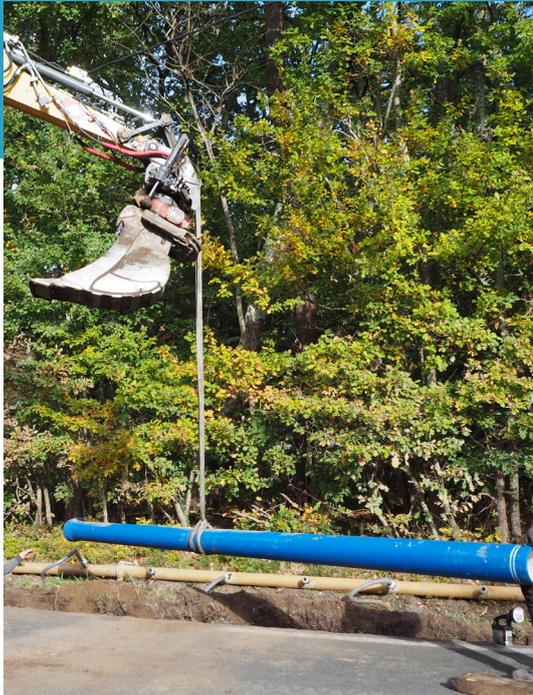
50%

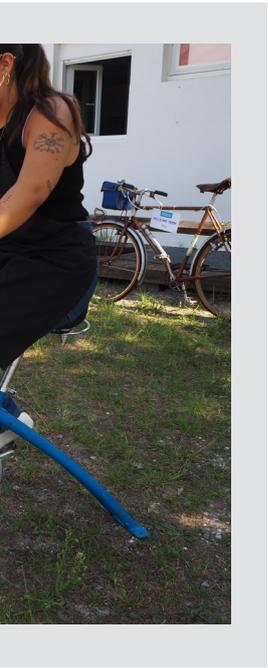
**DE VÉHICULES ÉLECTRIQUE
OU HYBRIDE**

Au siège de la COBAN

Il est à noter que plus d'1/3 de la flotte est constituée par des véhicules utilitaires thermiques dont il est extrêmement difficile de trouver l'équivalent en motorisation « propre ».

RETOUR EN IMAGES







COBAN ^{II}BA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

Service communication

46 Avenue des Colonies - 33510 Andernos-Les-Bains

E-mail : contact@coban-atlantique.fr
Tél. : 05 57 76 17 17

www.coban-atlantique.fr